Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018 à l'abri de protection civile à Ecublens à 20h00

A 20h00, **Jean-Pierre Vaucher**, Syndic, ouvre l'assemblée communale ordinaire dont l'objet principal concerne les budgets.

Jean-Pierre Vaucher excuse M. Philippe Mouquin, conseiller, pour raison de maladie et lui souhaite un prompt rétablissement.

Pour cette assemblée le procès-verbal sera tenu par Mme Déborah Gilliard-Schiliro, secrétaire.

Jean-Pierre Vaucher informe que cette assemblée communale est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, le Syndic précise que seuls les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Ecublens, ainsi que les personnes y ayant déposé leurs papiers ont droit à la parole. Les autres personnes ont la qualité d'auditeurs uniquement.

Cette assemblée a été convoquée légalement par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 23 novembre 2018, par affichage au pilier public, par mention dans le site Internet de la commune et par envoi d'un tous-ménages. Le tractanda est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2018
- 2. Présentation de la planification financière 2019 2023
- 3. Budget de fonctionnement 2019
 - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 3.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.3 Approbation
- 4. Présentation du budget d'investissements 2019
 - 4.1.1 Réfection de la route d'Auboranges
 - 4.1.2 Etude de concept de sécurité des routes
 - 4.1.3 Achat d'une petite balayeuse
 - 4.1.4 Curage des conduites secteur Eschiens
 - 4.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.3 Approbation
- 5. Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la Chapelle
- 6. Adoption des statuts de l'Association pompiers Glâne-Sud
- 7. Divers

Jean-Pierre Vaucher demande si le tractanda appelle des commentaires ou remarques de la part de l'assemblée communale.

Bertrand Godel demande si le point 4.1.4 relatif au curage des conduites du secteur Eschiens ne devrait pas figurer dans le budget de fonctionnement « entretien » plutôt qu'au budget d'investissements.

Jean-Pierre Vaucher répond que ce montant aurait effectivement pu être inséré dans les coûts d'entretien toutefois, lorsque les travaux s'étalent sur plusieurs années il peut être intégré aux investissements.

Pas d'autres remarques, cette assemblée peut donc délibérer valablement.

Jean-Pierre Vaucher nomme deux scrutateurs, soit M. Frédéric Nançoz pour les 2 derniers rangs et M. Jean-Luc Baudois pour le 1^{er} premier rang et la table du Conseil communal. Mmes Déborah Gilliard-Schiliro, Anne-Catherine Emonet et M. Valentin Dougoud ne peuvent pas voter.

Les scrutateurs donnent le nombre de personnes pouvant voter. Il y a 25 participants.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2018

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale était à disposition au bureau communal et également sur le site Internet de la commune. Il ne sera donc pas lu.

Ce procès-verbal suscite-t-il des commentaires ou remarques ? Cela n'est pas le cas.

Les personnes qui acceptent ce procès-verbal sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 25, contre 0, abstentions 0.

Le procès-verbal est donc accepté avec remerciements à Mme Gilliard-Schiliro, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Présentation de la planification financière 2019 - 2023

Pour rappel, les principaux objectifs de la planification financière sont :

- Outil de gestion et de conduite pour les années à venir
- Indicateur sur la capacité d'investissement (détermination de la marge d'autofinancement)
- Remettre en question ou faire une réflexion sur la structure des recettes et dépenses

Comme remarque préalable, Jean-Pierre Vaucher mentionne que la manière d'établir la planification financière a été légèrement modifiée. Au lieu de partir avec un nombre important d'hypothèses de travail pour établir cette planification, hypothèses qui peuvent ne se révéler pas toujours adéquates, il a été opté pour le résultat effectif moyen des dernières années.

C'est ensuite que les éléments qui paraissent importants pour les prochaines années ont été déterminés.

Jean-Pierre Vaucher passe à la projection de cette planification financière « présentation beamer ».

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a des questions ou des remarques. Cela n'est pas le cas.

Jean-Pierre Vaucher donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport en rappelant que l'assemblée communale n'a pas à se prononcer par vote sur cette planification.

M. Jean-Luc Baudois fait la lecture du rapport de la commission financière qui est favorable.

Jean-Pierre Vaucher remercie M. Jean-Luc Baudois pour la présentation du rapport de la commission financière.

3. Budget de fonctionnement 2019

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2019, tels qu'ils sont présentés ce soir ont été acceptés par le Conseil communal en date du 30 octobre 2018. Ils ont été présentés à la Commission financière le 6 novembre 2018.

Pour les habitants d'Ecublens, ces budgets étaient à disposition sur notre site Internet et étaient consultables au secrétariat communal.

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. 8'307.00 contre Fr. 9'543.55 une année auparavant. Ce budget qui est présenté a été plus difficile à établir que les années passées. Les rentrées fiscales régulières, comme les impôts sur le revenu, ont perdu en dynamique et ont même tendance, selon constatations, à se rétracter légèrement. De plus, les impôts spéciaux découlant principalement des opérations immobilières sont en fort recul vu le nombre de transactions en diminution dans ce domaine. Suite à la modification de la règlementation scolaire, les coûts y relatifs sont en fort accroissement, soit pour le cercle scolaire soit pour le cycle d'orientation de la Glâne.

La planification financière est assez claire : les éléments mentionnés dans les assemblées passées avec un point d'interrogation quant à leur date de réalisation se précisent maintenant et ils chargeront de manière conséquente les futurs budgets.

Jean-Pierre Vaucher propose de passer maintenant à la présentation chiffrée des budgets. Pour cette présentation, Jean-Pierre Vaucher ne lira pas toutes les lignes mais uniquement celles qui sont surlignées en jaune. Si des remarques ou questions devaient concerner d'autres points du budget, il est bien évidemment tout à fait possible de s'y arrêter.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a des questions ou des remarques sur ce premier chapitre « Administration ».

M. Raphaël Maccaud demande s'il ne serait pas plus judicieux de digitaliser les archives.

Jean-Pierre Vaucher répond que la question s'est effectivement posée, toutefois une grande partie des documents ne peuvent pas être digitalisés et doivent être conservés en format papier selon les recommandations des archivistes.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a des questions ou des remarques.

M. Sébastien Mathys souhaite savoir si la rénovation du pont sur la Broye a été réalisée par le canton.

Jean-Pierre Vaucher confirme que cette rénovation a été totalement prise en charge par le canton.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a d'autres questions ou remarques. Cela n'est pas le cas.

3.2 Rapport de la commission financière

Jean-Pierre Vaucher donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2019, tel que présenté.

Jean-Pierre Vaucher remercie M. Jean-Luc Baudois pour la lecture du rapport de la commission financière.

3.3 Approbation budget de fonctionnement

Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote.

Les personnes qui acceptent le budget de fonctionnement 2019 sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 25 personnes acceptent. Les personnes qui refusent le budget de fonctionnement 2019 sont priées de lever la main 0. Abstentions : 0

Le budget de fonctionnement 2019 est accepté par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4. Présentation du budget d'investissements 2019

Le budget d'investissement 2019 présente cette année 4 projets à voter, pour un montant total de Fr. 90'000.00. Le Conseil communal estime qu'ils sont nécessaires. Jean-Pierre Vaucher les présente maintenant un par un et informe qu'ils seront votés ensuite un par un.

4.1.1 Réfection de la route d'Auboranges

Pour les personnes qui utilisent cette route et plus particulièrement sur le tronçon qui va de la maison de M. et Mme Germain vers l'entrée de la forêt d'Auboranges, Jean-Pierre Vaucher relève qu'à différents endroits, les bords de la route n'ont plus de tenue et risquent de s'affaisser. Afin d'éviter que le goudron de la route ellemême ne s'effrite, il est nécessaire de consolider ces accotements de routes.

Le Conseil communal a demandé différentes offres dont le montant dépend du type de travaux qui seront choisis. En effet, le Conseil communal ne désire pas que le renforcement des accotements donne l'impression que la route a été élargie et qu'elle soit considérée comme telle.

Au moment de la réalisation des travaux, le Conseil communal choisira la méthode qui lui semble le mieux à même de prendre en considération tous ces éléments.

Le montant prévu pour cet investissement est de Fr. 35'000.00 et sera financé par les liquidités courantes.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a des questions sur cet investissement.

Mme Monique Wenger relève que certains automobilistes ne s'arrêtent pas sur les places d'évitement prévues et demande s'il ne serait pas possible d'élargir légèrement la route afin de croiser plus aisément et ceci sans devoir rouler dans le champ.

Jean-Pierre Vaucher confirme que le Conseil communal fait le même constat, toutefois en élargissant la route une emprise devrait être faite sur les terrains privés.

Mme Corinne Jotterand demande s'il est possible de créer des accotements supplémentaires.

Jean-Pierre Vaucher répond que cette proposition n'est pas à exclure et ces travaux pourraient être faits lors d'une rénovation plus conséquente du tronçon.

M. Raphaël Maccaud relève que cette route est très fréquentée et demande s'il n'y aurait pas la possibilité de limiter l'accès à certains véhicules.

Jean-Pierre Vaucher informe que cette solution avait déjà été étudiée lors du dépôt d'une pétition, il y a environ 2 ans, qui souhaitait interdire la circulation des poids-lourds sur cette route. Toutefois ni le canton, ni la commune d'Auboranges, partie prenante de ce tronçon, n'ont voulu entrer en matière.

M. Jean Dorthe informe qu'il est propriétaire d'une partie des terrains qui longent cette route et propose de mettre à disposition de la commune les surfaces nécessaires à cet élargissement.

Jean-Pierre Vaucher remercie M. Jean Dorthe et informe que le Conseil communal prend note de cette proposition. Il conclut la discussion en informant l'assemblée communale que le Conseil maintient sa proposition de consolider les accotements sans élargir fondamentalement la route.

M. Sébastien Mathys propose de bien analyser la situation pour le choix des travaux.

4.1.2 Etude concept sécurité des routes

La sécurité des routes du village est un point qui revient régulièrement à l'ordre du jour. Cela est dû principalement à la configuration du réseau qui traverse le village dont les maisons sont directement à la limite de la route. De plus, le Conseil communal constate qu'avec le développement du village, il y a plus de personnes qui utilisent les CFF et utilisent donc la route, à pied, pour se rendre à la gare.

Il n'est pas facile, au niveau communal, de trouver une solution qui réponde à toutes les attentes et également qui prenne en considération les exigences légales en la matière.

Devant cette problématique, une délégation du Conseil communal a rencontré les responsables du Services des ponts et chaussées le 11 octobre 2018. Leur conseil a alors été de mandater un bureau d'urbanistes afin qu'il établisse un concept de sécurité dans le village, plus particulièrement le tronçon qui va de l'auberge communale jusqu'à la ferme de M. Bernard Dougoud et également Eschiens, soit principalement la route qui mène à Auboranges afin de tenir compte ici des enfants qui se rendent à l'école. Le bureau choisi pourra également se pencher sur d'autres points s'il l'estime nécessaire.

Une fois cette étude établie, le Conseil communal se penchera sur ses conclusions, avec la commission d'urbanisme, et déterminera ensuite les suites à y donner.

Les responsables du canton estiment qu'une telle étude coûte environ Fr. 15'000.00, le Conseil communal a mis le montant de Fr. 20'000.00 au budget, la différence de Fr. 5'000.00 étant une réserve.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a des questions sur cet investissement.

Mme Monique Wenger relève qu'il n'est, dans tous les cas, pas possible de faire un trottoir dans le centre du village.

Jean-Pierre Vaucher répond que le travail de l'urbaniste est justement d'apporter des solutions et idées en tenant compte de la configuration de notre village.

M. Jean-Louis Dubler souhaite savoir si le Conseil communal a prévu de contacter un bureau d'urbanisme ou un bureau spécialiste de la mobilité.

Jean-Pierre Vaucher répond que le Conseil communal prendra contact avec un bureau d'urbanisme reconnu.

M. Hervé Boéchat relève que dans la présentation faite préalablement l'étude serait limitée à la ferme de M. Bernard Dougoud et se demande pourquoi ne pas étendre cette étude jusqu'à l'ancienne école.

Jean-Pierre Vaucher répond qu'il a effectivement mentionné ce point car il s'agit d'un point critique du village. Le Conseil communal ne limitera pas l'urbaniste dans son étude de concept de sécurité.

M. Sébastien Mathys propose d'englober la problématique de la route d'Auboranges évoquée préalablement.

Jean-Pierre Vaucher confirme que l'étude s'étendra également à ce tronçon. Il ajoute que la commune n'est pas l'unique acteur et devra consulter le canton, selon les routes touchées, pour la réalisation des différentes mesures de sécurité qui pourraient être entreprises.

M. Raphaël Maccaud demande si le canton prendra en charge une partie des coûts des travaux.

Jean-Pierre Vaucher confirme que le canton prendra en charge une partie. Une répartition devra être faite.

M. Stephan Saya souhaite savoir si l'étude portera également sur le tronçon qui mène de Eschiens à Ecublens.

Jean-Pierre Vaucher répond que lors de la vision locale les représentants ont mentionné que ce tronçon n'entre pas en matière dans les directives du canton. Jean-Pierre Vaucher conclut en informant que le Conseil communal demandera également l'analyse de cette route au bureau d'urbaniste en charge du projet.

Mme Catherine Crausaz propose d'améliorer l'éclairage de la route qui mène d'Eschiens à Ecublens afin de sécuriser les piétons.

Jean-Pierre Vaucher relève que les piétons doivent également prendre des mesures personnelles afin de sécuriser leur trajet.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a d'autres questions ou remarques sur cet investissement. Cela n'est pas le

4.1.3 Achat d'une petite balayeuse

Avec le personnel de la voirie, le Conseil communal constate que l'entretien des routes devient plus conséquent que les années passées. Ceci est principalement dû aux modifications climatiques, plus particulièrement les orages qui mettent à mal les routes, surtout avec de la terre.

Jean-Pierre Vaucher informe que le Conseil communal va continuer, normalement une fois par année de mandater une grande balayeuse, actuellement celle de la commune d'Ursy, pour l'ensemble du réseau communal.

Cependant, pour les engagements ponctuels, sur des courts tronçons, une balayeuse de calibre réduit permet un engagement mieux adapté qui réduira également le nombre d'heures manuelles des employés communaux.

Pour cette balayeuse, il s'agit une machine qui se couple à un tracteur. Le Conseil communal a différentes offres à sa disposition et, sur cette base, il a mis le montant de Fr. 15'000.00 au budget 2019.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a des questions sur cet investissement.

M. Raphaël Maccaud demande si le Conseil communal envisage de mettre notre machine à disposition des communes voisines et ainsi de diminuer les frais.

Jean-Pierre Vaucher répond positivement à cette demande, il est en effet, tout à fait envisageable de louer notre matériel.

Aucune autre remarque.

4.1.4 Curage des conduites secteur Eschiens

Les forts orages qui se sont abattus sur le territoire communal ont également montré que diverses conduites d'eau claire n'ont pas pu évacuer les eaux et ceci principalement à Eschiens où les pompiers ont dû intervenir suite à des inondations de bâtiments. Le coût de ces interventions de ce type par les pompiers est à la charge de la commune.

Dès lors, et dans le secteur concerné, le Conseil communal a décidé de mandater une entreprise afin d'analyser les conduites d'évacuation et prendre les mesures de remise en état si nécessaire.

Les entreprises auxquelles le Conseil communal a demandé des offres ont transmis leurs réponses en mentionnant que leur offre se base sur un coût horaire et non sur un coût pour un tronçon donné. En effet, si, sur un tronçon, une réparation est à faire, une partie du budget sera utilisée pour ladite réparation et pas pour le reste du réseau.

Le Conseil communal présente dès lors un budget de Fr. 20'000.00 pour l'année 2019, pour le secteur d'Eschiens. Les constatations que le Conseil communal fera alors, permettront de mieux affiner les besoins pour les années prochaines au niveau des budgets d'investissements. L'idée du Conseil communal est que, sur plusieurs années, le réseau dans son entier soit contrôlé.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a des guestions sur cet investissement.

M. Jean Dorthe souhaite savoir si les travaux convenus relatifs à la problématique d'écoulement de l'eau sur la route d'Auboranges vont être réalisés dans le cadre de cet entretien.

Jean-Pierre Vaucher répond que les travaux ont d'ores et déjà été attribués à une entreprise et seront faits indépendamment de cet entretien. Le Conseil communal se charge de rappeler l'entreprise en question pour la réalisation de ces travaux.

Jean-Pierre Vaucher présente maintenant l'ensemble du budget des investissements « présentation au beamer ».

Le montant du budget d'investissements s'élève à Fr. 272'000.00.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a des questions sur le budget d'investissements 2019.

M. Sébastien Mathys revient sur le projet d'assainissement des bordures de la route d'Auboranges et suggère de demander un devis qui irait dans le sens de la proposition de M. Jean Dorthe et permettrait ainsi un élargissement complet du tronçon.

Jean-Pierre Vaucher rend attentif l'assemblée que de tels travaux engendreraient des coûts beaucoup plus importants qui seraient de l'ordre probablement du million. Il ajoute que des autorisations devraient être demandées au canton pour un tel aménagement et termine en rappelant la remarque de M. Raphaël Maccaud sur la densité du trafic. Il conclut en mentionnant qu'il y a des bons arguments dans les deux sens et que cette réflexion sera reprise dans le futur. Le Conseil communal souhaite, pour l'instant, maintenir le bon état de cette route.

4.2 Rapport de la commission financière

Jean-Pierre Vaucher donne maintenant la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget d'investissements 2019, tel que présenté.

Jean-Pierre Vaucher remercie M. Jean-Luc Baudois pour la lecture du rapport de la commission financière.

4.3 Approbation du budget d'investissements 2019

Jean-Pierre Vaucher propose maintenant de passer au vote chacun des objets du budget d'investissements qui vous a été présenté.

Premier objet : Réfection de la route d'Auboranges

Les personnes qui acceptent la réfection de la route d'Auboranges sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 21 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 2.

La réfection de la route d'Auboranges est acceptée par 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Deuxième objet : Etude concept de sécurité des routes

Les personnes qui acceptent l'étude du concept de sécurité des routes sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 25 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 0

L'étude du concept de sécurité des routes est acceptée par 25 voix pour.

Troisième objet : Achat d'une petite balayeuse

Les personnes qui acceptent l'achat d'une petite balayeuse sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 24 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 1. L'achat d'une petite balayeuse est accepté par 24 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Quatrième objet : Curage des conduites secteur Eschiens

Les personnes qui acceptent le curage des conduites secteur Eschiens sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 25 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 0.

Le curage des conduites secteur Eschiens est accepté par 25 voix pour.

Le Conseil communal remercie l'assemblée pour sa confiance.

5. Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la Chapelle

La Chapelle est un bâtiment qui appartient à la commune d'Ecublens depuis sa construction. Depuis une dizaine d'années, plus aucun office religieux n'y avait lieu et la Paroisse de Promasens n'a pas été intéressée de l'acquérir.

Dès lors, la commune a demandé à l'Evêché de désacraliser cette Chapelle, ce qui a été accepté. La messe de désacralisation a eu lieu le 19 octobre de cette année.

L'affectation de cette Chapelle a déjà été discutée plusieurs fois durant les assemblées de ces dernières années. Le Conseil a maintenant décidé de s'en séparer et de la vendre. Si la vente ne se fait pas maintenant, ce bâtiment va encore se détériorer.

Le Conseil désire la vendre au plus offrant, cependant en prenant en compte également l'affectation future de ce bâtiment par le nouvel acquéreur. Cela signifie que le Conseil pourrait privilégier une offre moindre au niveau du montant, en préférant une affectation « plus noble », par exemple atelier de peinture, activités culturelles, habitation. Le Conseil communal ne désire pas nécessairement, dans la mesure du possible, une activité de type industriel.

Pour information, le Conseil communal reçoit régulièrement des demandes pour une visite de cette Chapelle par des personnes intéressées de l'acquérir.

Au sens de la loi sur les communes, le Conseil communal ne peut vendre un bâtiment communal sans disposer d'une délégation de compétence de la part de l'assemblée communale, ce qui est demandé ce soir.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a des questions.

Mme Catherine Crausaz demande s'il est possible de modifier l'affectation de la Chapelle.

Jean-Pierre Vaucher informe que la Chapelle se trouve en zone centre village et confirme que son affectation peut être modifiée. Il précise toutefois que toute modification devra être approuvée par le Service des biens culturels.

Mme Catherine Crausaz souhaite savoir si de l'argent a été octroyé pour la construction de la Chapelle et si des dons ont été versés ces dernières années.

Jean-Pierre Vaucher répond qu'aucun don n'a été fait ces dernières années.

M. Jean Dorthe rappelle que M. Emile Python a fait don de sa maison à la commune avec le souhait que celle-ci soit vendue afin d'entretenir la Chapelle, ceci il y a une quarantaine d'année.

Mme Catherine Crausaz demande si la commune a dû débourser divers frais d'entretien ces dernières années.

Jean-Pierre Vaucher répond qu'il y a eu quelques frais d'entretien mais ne peut les estimer de mémoire. Mme Catherine Crausaz demande si le Conseil communal a songé à la céder à une fondation ou si ce bâtiment sera, dans tous les cas, vendu.

Jean-Pierre Vaucher répond que la Chapelle sera vendue, toutefois le Conseil communal est ouvert à toutes propositions et sera particulièrement attentif à sa future affectation, qu'il souhaite la plus noble possible.

M. Jean-Louis Dubler demande si l'assemblée communale sera consultée pour valider la vente finale de ce bâtiment.

Jean-Pierre Vaucher répond que la commune la vendra selon les principes évoqués mais sans l'assentiment de l'assemblée communale.

Mme Monique Wenger relève que dans le cas de la construction d'un appartement, il faudrait penser à la création de places de parc.

Jean-Pierre Vaucher répond que l'acheteur devra prendre connaissance de la situation globale du bâtiment ainsi que de ses contraintes.

Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote.

Les personnes qui acceptent de donner une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la Chapelle sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 14 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 10.

La délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la Chapelle est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

Le Conseil ne manquera pas de donner des informations sur la suite qui sera donnée pour cette Chapelle.

6. Adoption des statuts de l'Association pompiers Glâne-Sud

La protection incendie est en pleine mutation, principalement au niveau de la législation, et cela concerne le corps des sapeurs-pompiers.

Les communes concernées, Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy désirent construire rapidement une caserne de pompiers à Rue qui sera située près du terrain de football.

Pour cette construction prévue et afin de mieux répondre aux missions du corps des sapeurs-pompiers, la convention intercommunale actuelle ne répond plus aux besoins. Comme beaucoup d'autres secteurs, par exemple celui des ambulances qui a été voté le printemps passé, la forme juridique la plus adaptée est celle d'une association de communes.

Le Conseil communal présente donc ce soir les statuts de cette association de communes pour les pompiers Glâne-Sud. Ces statuts étaient à disposition pour lecture au secrétariat de la commune et sur le site internet de la commune.

Ces statuts ont été soumis au Service des communes en collaboration avec l'ECAB. Leurs remarques ont été prises en compte.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a des questions. Cela n'est pas le cas.

Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote.

Les personnes qui acceptent les nouveaux statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 25 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 0.

Ces statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud sont donc acceptés par 25 voix pour.

Le Conseil communal remercie l'assemblée pour sa confiance.

7. Divers

Quelques informations de la part du Conseil communal :

Fibre optique

Pour les personnes qui l'ont désirée, la fibre optique est maintenant posée dans la commune. Les travaux se sont déroulés sans problèmes particuliers durant l'été et les personnes connectées à NetPlus n'ont pas relevés de points particuliers.

En novembre, le Conseil communal a eu une séance finale sur les travaux avec FTTH et NetPlus. Un point a été relevé. Il s'agit de la faiblesse de portée du WIFI. A ce sujet, le responsable de NetPlus a indiqué que les routeurs actuels seraient changés au plus tard à fin janvier 2019 afin de pallier ce problème.

• Swisscom : déploiement du réseau à haut débit

Indépendamment du déploiement de la fibre optique par FTTH, Swisscom désire également installer un réseau à haut débit dans la commune, cependant n'installant la fibre optique que dans la rue et non jusque dans les foyers.

Les travaux y relatifs, par exemple sur la route communale, seraient entrepris dès 2019 – 2020. Le Conseil communal tiendra les citoyens au courant par une information communale.

• Abri pour vélo à la Gare d'Ecublens

Les travaux de la gare sont maintenant quasi terminés. Le budget de fonctionnement de ce soir vous a indiqué que la commune participe à la construction d'un abri pour vélos. Il est en train de se faire.

• Travaux sur la ligne CFF en 2019 entre Ecublens et Moudon

En 2019, d'important travaux seront entrepris sur la ligne Payerne – Palézieux – Lausanne, dont la réfection intégrale du tunnel de Villangeaux. Ces travaux nécessiteront une interruption de la ligne durant 5 mois, soit de mai à septembre 2019. Des services de bus seront mis en place durant toute cette durée.

La parole est maintenant laissée aux citoyens

Personne ne souhaite prendre la parole.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Pierre Vaucher clôt cette assemblée communale en remerciant l'assemblée de leur présence. Jean-Pierre Vaucher saisit l'occasion qui lui est donnée pour remercier les membres du Conseil communal pour leur travail, la secrétaire et la boursière, ainsi que les piqueurs, MM. Cavin, ainsi que Mme Cardinaux notre concierge.

Au seuil des fêtes de fin d'années, Jean-Pierre Vaucher souhaite, au nom du Conseil communal et de l'administration, à toutes les personnes ici présentent ainsi qu'à leurs familles, de joyeuses fêtes et une année 2019 qui réponde aux attentes de chacun.

C'est avec plaisir que le Conseil communal invite les citoyennes et citoyens présents à cette assemblée communale à partager le verre de l'amitié à l'Auberge communale.

L'assemblée communal se termine à 21h30.

00

La Secrétaire, Déborah Gilliard-Schiliro Le Syndic,

Jean-Pierre Vaucher

Manch